

# Hebdo Canada

Miss Morley



Volume 1, N° 46

le 21 novembre 1973

Ottawa, Canada.

Les Canadiens se joignent à la Force d'urgence des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient, 1

Commission d'enquête sur le nouvel aéroport à Pickering, 2

Rapport sur les prix à la consommation, 2

Des Canadiens en vedette à "Skate Canada", 3

Nouvelle politique fédérale de l'aménagement de terrains, 4

Subventions aux producteurs de lait, 4

Le projet Saskmedia est prêt, 4

Mission commerciale en Australie, Nouvelle-Zélande et Fidji, 5

Tarif préférentiel: Canada-Australie, 5

Mise en valeur du sable pétrolifère de l'Alberta, 5

Engagement du Canada envers le PNUD, 5

Une politique d'information - santé pour protéger le consommateur, 6

Pour enrayer la fraude commerciale, 6

Échange d'information Canada-É.-U., 6

## Les Canadiens se joignent à la Force d'urgence des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient

Un contingent composé d'environ 400 Canadiens - en grande partie des experts en communications, signaleurs etc - ont quitté le Canada pour le Moyen-Orient où ils se joindront à la Force d'urgence des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 9 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a décrit comme il suit les événements qui ont conduit au départ du contingent canadien:

Le 1er novembre j'ai annoncé à la Chambre que j'avais l'intention de rencontrer le Secrétaire général des Nations Unies à New York le lendemain, afin de discuter avec lui de la composition de la Force d'urgence qui serait envoyée au Moyen-Orient. Mes discussions avec le Secrétaire général ont porté fruit et ont permis d'éclaircir certaines des questions qui se posaient encore. Au soir de cette même journée, le Conseil de sécurité a approuvé un accord autorisant le Secrétaire général

à s'entretenir avec d'éventuels participants, dont le Canada et la Pologne, lesquels devaient fournir des contingents qui assumeront des responsabilités particulières dans le domaine logistique. Le 5 novembre, à mon retour des Nations Unies, j'ai déposé à la Chambre le texte de l'accord du Conseil de sécurité ainsi que les textes des Notes échangées entre le Secrétaire général et l'ambassadeur de Canada aux Nations Unies.

A la demande de M. Waldheim, l'ambas-



Photo: Forces canadiennes

Le ministre de la Défense, M. J. Richardson (à droite) s'est rendu saluer le brigadier-général D.S. Nicholson à l'aéroport d'Ottawa alors que ce dernier à la tête d'une équipe de 11 hommes partait pour le Moyen-Orient où il rejoindra les contingents qui assumeront des responsabilités particulières dans le domaine logistique, dans le cadre des opérations de la Force d'urgence des Nations Unies.

sadeur du Canada a, depuis, eu des entretiens avec le Secrétaire général concernant l'organisation et la composition de l'élément logistique de la Force d'urgence des Nations Unies. Des représentants de la Pologne ont aussi participé à ces discussions détaillées. En même temps, des équipes étaient envoyées au Caire afin d'évaluer les besoins sur place.

A la lumière des discussions qui ont eu lieu à ce jour, je tiens à annoncer à la Chambre qu'une entente a été conclue relativement à la première phase du déploiement du contingent canadien. Une équipe de signaleurs, qui assurera les communications pour la Force d'urgence des Nations Unies, quittera le Canada aux cours des prochains jours. Nous croyons que les Polonais enverront une unité d'ingénieurs comme premier élément de leur contribution. Pendant ce temps, le Secrétaire général attend les derniers rapports des équipes d'évaluation et il continue de discuter avec les représentants canadiens et polonais afin de déterminer les prochaines étapes de la mise en place des éléments logistiques.

Comme le Canada enverra sous peu une équipe de signaleurs au Moyen-Orient, je me propose de soumettre à la Chambre mardi, le 12 novembre, la résolution portant approbation de la décision du Gouvernement de participer à la Force d'urgence des Nations Unies.

### **Commission d'enquête sur le nouvel aéroport à Pickering**

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé que la Commission de trois membres, formée pour enquêter sur la décision du Gouvernement de construire un nouvel aéroport à Pickering, serait appelée la Commission d'enquête sur l'aéroport.

M. Hugh F. Gibson, juge à la Cour fédérale du Canada, a été placé à la tête de cette Commission, qui se composera de M. Murray V. Jones, ancien commissaire de planification du centre métropolitain de Toronto et président de la compagnie *Murray V. Jones and Associates Ltd.*, et de M. Howard Petch, vice-président (académique) de l'Université de Waterloo et ancien membre du Conseil des sciences du Canada.

Selon son mandat, la Commission d'enquête sur l'aéroport peut recueillir,

pour en rendre compte, les nouveaux éléments d'appréciation du nombre de passagers escompté pour la région de Toronto; elle pourra se poser la question de savoir si l'aéroport international de Toronto (Malton) peut être agrandi ou doit faire l'objet d'une configuration nouvelle, de façon à satisfaire dans ses limites actuelles tous les besoins qui peuvent se faire jour d'ici à l'an 2000, compte tenu des pistes et du nombre de personnes sur lesquelles ses activités aériennes auront une quelconque influence.

La Commission peut avoir à entendre de nouveaux témoignages corroborant le fait que le voisinage de Pickering ne convient pas comme emplacement du nouvel aéroport appelé à desservir le centre de l'Ontario en raison des inconvénients inhérents aux activités aériennes, à la commodité des passagers, aux conséquences de ce choix sur l'économie régionale ainsi que sur tout ce qui touche à l'environnement. La Commission fera également état de tous les changements ou progrès de la technologie quant aux habitudes de voyage qui pourront influencer sur toute décision prise à ce jour par le Gouvernement canadien.

La Commission entendra d'autre part — et fera des recommandations à ce sujet — des témoignages relatifs au rôle du nouvel aéroport, à la nature des installations et aux conditions de partage du trafic entre Malton et Pickering, au calendrier des travaux d'aménagement, à l'accès par les voies de surface, au mode de transport entre aéroports et à la question de savoir s'il y a lieu ou non de prévoir une ou des aérogares dans le centre-ville, que ce soit pour Toronto ou pour le nouvel aéroport.

### **Rapport sur les prix à la consommation**

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a déposé à la Chambre des Communes un rapport établissant que les mesures budgétaires du 19 février ont influé considérablement sur certains prix à la consommation. Dans bien des cas, les réductions de taxes et de tarifs ont entraîné des réductions de prix, alors que dans d'autres, les hausses de prix qui se seraient produites par suite de l'augmentation des prix de revient ont été soit évitées soit réduites.

Les données rassemblées et analysées, poursuit le rapport, semblent

indiquer que les consommateurs ont profité pour une large part des bénéfiques des réductions de taxes.

Le rapport sur le contrôle des prix indique que les modifications aux taxes de vente et de consommation ont eu une influence plus marquée sur les prix à la consommation que les réductions tarifaires. Dans le cas des boissons non alcoolisées, des confiseries et tablettes de chocolat, des vêtements et chaussures pour enfants et de toute une gamme de cosmétiques et d'articles de toilette, des réductions de prix substantielles ont été signalées, égales dans bien des cas au plein montant des réductions de taxes. La plupart de ces réductions sont entrées en vigueur peu de temps après l'annonce du budget, et les prix sont demeurés — en grande partie — inférieurs au niveau antérieur au budget pendant bon nombre de mois.

Par contre, le rapport constate que peu de réductions de prix sont attribuables aux réductions tarifaires. Dans ce domaine, le changement principal semble se traduire par un ralentissement du taux d'accroissement des prix qui se serait produit autrement. Les économies découlant des réductions tarifaires ont permis à plusieurs entreprises de neutraliser la hausse des prix de revient sans augmenter les prix, comme il avait d'abord été prévu. D'autres ont pu réduire le volume des augmentations de prix qui se seraient produites autrement.

Le rapport conclut que le plein impact des réductions tarifaires est estompé par des hausses considérables des prix de revient qui se sont produites tant avant qu'après l'annonce du budget.

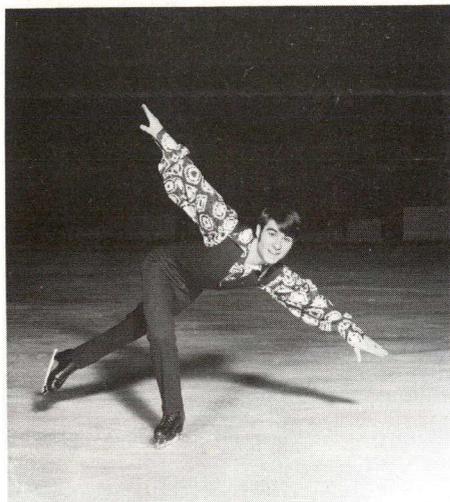
La réévaluation de devises mondiales, survenue au cours de cette période, a entraîné une hausse substantielle des prix de revient pour de nombreux importateurs. La hausse des prix de vente des fournisseurs étrangers a exercé d'autres pressions à cet égard. Cette hausse traduit une augmentation de la demande mondiale et un resserrement des conditions de l'offre dans le cas de certains produits. En outre, toutes les entreprises sujettes à l'enquête ont vu augmenter leurs frais de transport et de main-d'oeuvre.

L'étude constate que dans certains cas il faut beaucoup de temps avant que les prix de détail traduisent pleinement l'impact des réductions de taxes et de tarifs.

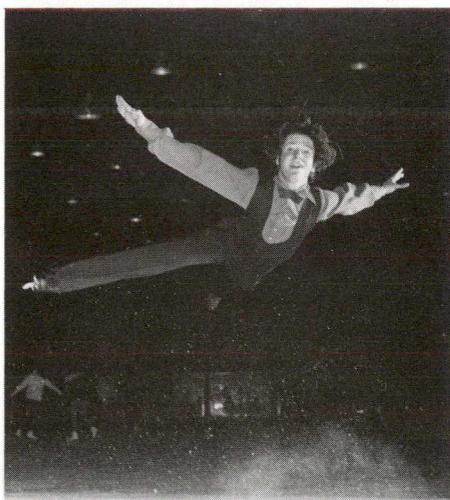
**Des Canadiens en vedette à "Skate Canada"**

Des Canadiens ont obtenu les médailles d'or et d'argent dans les épreuves féminine et masculine en solo et la médaille d'argent chez les couples de danseurs à la compétition "Skate Canada 73" tenue le mois dernier.

Ce sont Lynn Nightingale, dix-sept



Ron Shaver, de Galt (Ont.), médaille d'argent au tournoi "Skate Canada '73", s'est aussi mérité le second prix au IV<sup>e</sup> Grand Prix international en France en 1970 et huitième prix aux championnats mondiaux en 1973.



Les prouesses de Robert Rubens de Toronto donnent l'impression que le patinage artistique n'est pas difficile. Il est arrivé sixième au tournoi "Skate Canada" le mois dernier; il s'était classé premier aux Jeux d'hiver du Canada en 1971.

ans, d'Ottawa (Ontario) et Toller Cranston, 27 ans, de Toronto (Ontario) qui ont remporté le championnat dans les épreuves en solo et Barry et Louise Soper, mari et femme formant équipe et tous deux âgés de vingt-cinq ans, de Vancouver (Colombie-Britannique), qui ont mérité la médaille d'argent, chez les danseurs; le championnat dans cette catégorie a été remporté par Hilary Green et Glyn Watts de Grande-Bretagne. Barbara Terpenning de Vancouver s'est classée deuxième chez les dames et Ron Shaver de Cambridge (Ontario) a aussi été deuxième chez les hommes.

"Skate Canada 73" qui constitue la première compétition annuelle comman-



Toller Cranston de Toronto, champion des compétitions en solo pour hommes au tournoi "Skate Canada", s'est classé premier dans le patinage libre. Il espère pouvoir participer aux Jeux olympiques de Montréal en 1976.

ditée par l'Association canadienne de patinage artistique est un tournoi sur invitation pour patineurs seniors, et cette année 46 patineurs venant d'Autriche, de Grande-Bretagne, du Canada, de Tchécoslovaquie, de France, d'Italie, du Japon, des États-Unis, de l'URSS et de l'Allemagne de l'Ouest y ont participé. Les juges représentaient tous les pays participants. Le tournoi, qui s'est tenu du 25 au 27 octobre au Stampede Corral de Calgary, où les championnats mondiaux de patinage artistique avaient eu lieu en 1972, se déroulera dans des villes canadiennes différentes d'année en année. En 1974, il aura probablement lieu à Kitchener (Ontario).

Résultats complets du tournoi:

**Dames-solo -**

Nightingale (Canada) (1); Terpenning (Canada) (2); Scott (Grande-Bretagne)

(3); McKinstry (États-Unis) (4); Drahova (Tchécoslovaquie) (5); Bakonina (URSS) (6); Balun (Autriche) (7); Watanabe (Japon) (8); Black (Canada) (9); de Navarre (Allemagne de l'Ouest) (10); Frozio (Italie) (11) Debet (France) (12).

**Hommes-solo -**

Cranston (Canada) (1); Shaver (Canada) (2); Sano (Japon) (3); Lisovsky (URSS) (4); Pazdirek (Tchécoslovaquie) (5); Rubens (Canada) (6); Reifschneider



Lynn Nightingale, championne des compétitions en solo pour dames au tournoi "Skate Canada '73" trouve le temps de s'entraîner 35 heures par semaine malgré son horaire chargé d'étudiante en douzième année à l'Immaculata High School d'Ottawa.



Barbara Terpenning, dix-sept ans, deuxième derrière Lynn Nightingale au tournoi "Skate Canada '73", est de Vancouver. Elle a commencé à patiner à l'âge de huit ans et s'est classée quatrième au VI<sup>e</sup> Grand Prix international de 1972.

(Allemagne de l'Ouest) (7); Kubicka (États-Unis) (8); Koppelt (Autriche) (9); Cousins (Grande-Bretagne) (10); Bragaglia (Italie) (11); Mrozek (France) (12).

#### Danseurs —

Green et Watts (Grande-Bretagne) (1); Soper et Soper (Canada) (2); Moiseeva et Nininkov (URSS) (3); Miller et Miller (États-Unis) (4); Druce et Barker (Grande-Bretagne) (5); Skotnicka et Skotnický (Tchécoslovaquie) (6); Berezowski et Porter (Canada) (7); Dowding et Dowding (Canada) (8); Rinsant et Beyer (Allemagne de l'Ouest) (9); Couste et Couste (France) (10); Schejbal et Leschetitzky (Autriche) (11).

### Nouvelle politique fédérale de l'aménagement de terrains

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a annoncé que le Gouvernement fédéral a préparé un programme global d'aménagement de terrains qui produira un effet immédiat sur les prix actuels des terrains. Ce programme visera, en premier lieu, à l'acquisition de terrains qui peuvent être pourvus des services immédiatement, et offerts au grand public en vue de la construction d'habitations.

M. Basford a déclaré: "Ce nouveau programme permettra aux gouvernements agissant conjointement en tant que lotisseurs, d'établir un exemplaire quant au style et à la qualité de l'aménagement. La législation actuelle relative à l'aménagement de terrain sert de base au nouveau programme. Cependant, on a enlevé toutes les difficultés de financement qui ont constitué jusqu'à maintenant un très sérieux obstacle à la participation des municipalités."

En vertu du nouveau programme, tous les profits que les gouvernements participants pourraient tirer d'un nouveau projet, seraient affectés au lotissement même et serviraient à procurer du terrain pour y aménager des espaces libres ou d'autres services communautaires ou encore des écoles, sans aucuns frais pour les municipalités. Tout surplus additionnel pourrait servir à contrebalancer les coûts en immobilisations des édifices de services communautaires.

M. Basford a annoncé les mesures

suivantes pour encourager la mise en oeuvre immédiate de ce programme:

— Les attributions de sommes d'argent par le Gouvernement fédéral seront faites en premier pour du terrain qui peut être rapidement mis en vente.

— A l'intérieur d'un lotissement, une certaine partie du terrain serait rendue disponible sans aucuns frais afin d'y construire une proportion raisonnable de logements à caractère social.

— Les terrains mis en vente ou en location à long terme seraient offerts au prix coûtant ou à peu près, alors que ceux des maisons à coût plus élevé, seraient au prix du marché.

— Il serait permis aux provinces ou aux municipalités de remettre le paiement de l'intérêt sur les prêts fédéraux consentis pour l'aménagement de terrain jusqu'au moment où le terrain est mis en vente.

"La nouvelle politique assurera à la fois une plus grande disponibilité de terrains et une très haute qualité d'aménagement. Cette activité accrue fournira une occasion de créer des collectivités où il fera bon vivre et y déployer une grande diversité d'activités," a dit le ministre.

### Subventions aux producteurs de lait

Les producteurs laitiers canadiens, qui ont dû subir une forte hausse des frais de production, verront augmenter les chèques de subvention fédérale. L'augmentation, qui s'élèvera à environ dix millions de dollars vient de deux sources. D'abord, le Gouvernement fédéral a accordé aux producteurs une subvention directe temporaire de 56c les 100 livres de lait à partir du 1er août, laquelle s'applique à tout le lait et la crème de transformation qu'un producteur expédie dans les limites de son contingent de vente.

Deuxièmement, la Commission canadienne du lait a modifié son mode de paiement sur les contingents de façon qu'il reflète mieux les livraisons des producteurs. En conséquence, les producteurs recevront cinq millions de dollars de plus ce mois-ci. Ces versements ont pour but de fournir aux cultivateurs l'argent dont ils ont grand besoin pour se procurer les aliments du bétail nécessaires au maintien de la production pendant l'hiver, et ainsi satisfaire la demande des consommateurs.

Les cultivateurs pourront ainsi recevoir paiement jusqu'à 60% de leur contingent à la fin d'août et jusqu'à 70% à la fin de septembre, puis 5% par mois d'octobre à mars.

### Le projet Saskmedia est prêt

Une loi visant la création de la *Saskatchewan Educational Communications Corporation* (appelée Saskmedia) doit être présentée cet automne à l'Assemblée législative de la province.

La création de cette société, qui constitue la principale recommandation d'un rapport présenté récemment par le Dr. R.L. Faris de Regina, permettrait de mettre au point l'utilisation de l'imprimerie et des moyens cinématographiques et électroniques dans le domaine de l'éducation selon des lignes de conduite prescrites par un organisme provincial de régie des communications en éducation.

Le rapport, en plus de recommander la création de ces deux organismes (Saskmedia pour fournir les matériaux et un organisme de régie des communications pour mettre au point une politique et des règlements), comporte également les propositions suivantes:

- Créer un réseau Radio Saskatchewan de 19 stations de radio FM à l'usage des collèges communautaires. Le réseau de postes FM viserait surtout l'éducation des adultes par l'entremise d'émissions "ligne ouverte", de forums radio-phoniques et d'émissions culturelles, historiques et de langues indiennes.

- Élargir les cadres de la bibliothèque provinciale afin qu'elle puisse assurer le service de distribution de Saskmedia.

- Mettre au point, pour toute la province, un système télex afin d'accélérer les services de bibliothèque dans les régions rurales.

- Faire porter l'accent, dans tous les moyens de communication, sur des questions touchant de près à la Saskatchewan et, notamment, en produisant des émissions ethniques, historiques et de langues amérindiennes.

- Utiliser les présentes installations universitaires de production d'émissions pour la télévision.

- Donner de l'importance à l'utilisation des média à des fins éducatives dans le cadre des programmes de radio et de télévision par câble.

### Mission commerciale en Australie, Nouvelle-Zélande et Fidji

Une mission commerciale dirigée par M. James F. Grandy, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce s'est rendue en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux îles Fidji, en octobre, afin d'y étudier les possibilités du marché.

La mission, composée de 13 personnalités du monde des affaires, s'est intéressée aux domaines concernant la machinerie industrielle, les produits forestiers, l'électronique, la production et la distribution d'énergie électrique, les textiles, les produits chimiques et les services d'ingénierie.

Des développements récents ont accru la position concurrentielle du Canada en Australie et en Nouvelle-Zélande. Depuis l'automne 1971, la valeur des dollars australiens et néo-zélandais a augmenté de près de 30 p. 100 par rapport au dollar canadien; plusieurs concurrents importants du Canada sur ces

marchés ont dû aussi réaligner leurs monnaies. Tout ceci offrant un fort avantage au niveau des prix aux compagnies canadiennes qui exploitent ces marchés.

Le Canada jouit d'un tarif préférentiel en Australie et en Nouvelle-Zélande; cet avantage tarifaire et la situation monétaire favorable concourent à placer les fournisseurs canadiens en position unique sur ces marchés. En juillet dernier, le Canada signait un accord avec la Nouvelle-Zélande prévoyant le maintien de certaines préférences tarifaires entre les deux pays. Des discussions sont en cours afin d'en arriver à une entente semblable avec l'Australie.

Les récentes mesures anti-inflationnistes visant à stimuler les importations ajoutent à la conjoncture favorable du marché en Australie et en Nouvelle-Zélande. En juillet, l'Australie

réduisait tous ses tarifs de 25 p. cent, et en septembre, la Nouvelle-Zélande annonçait un accroissement substantiel des contingents sous licence en vertu de son système de licences d'importation. Ces deux mesures ont permis d'améliorer l'accès du Canada à ces marchés.

L'augmentation de l'activité économique aux îles Fidji, et surtout l'expansion du tourisme et les réalignements des monnaies ont amélioré la position concurrentielle du Canada vis-à-vis des autres principaux fournisseurs des îles Fidji offrant ainsi de nouveaux débouchés aux exportateurs canadiens.

La mission a visité Sydney, Melbourne, Perth, Wellington et Auckland. M. Grandy et quelques membres de la mission se sont rendus ensuite à Suva afin de déterminer avec les représentants et les hommes d'affaires des îles Fidji les débouchés offerts aux produits canadiens.

#### Tarif préférentiel: Canada-Australie

Le ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce, M. Robert K. Andras, a signé le 24 octobre un Échange de lettres entre le Canada et l'Australie, qui servira de nouveau cadre légal aux tarifs préférentiels établis dans les accords bilatéraux respectifs du Canada et de l'Australie avec le Royaume-Uni. Ces accords commerciaux prirent fin lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne.

Cet Échange de lettres complète l'accord commercial canado-australien de 1960 et prévoit le maintien d'une large gamme de préférences tarifaires entre les deux pays. Le Canada a signé un Échange de lettres semblable avec la Nouvelle-Zélande, le 26 juillet.

Cet Échange de lettres ajuste aussi les obligations du Canada en vertu de

l'accord commercial de 1960 quant au dumping avec les dispositions du Code anti-dumping GATT dont le Canada est signataire. Cet Échange permet aussi de déroger provisoirement aux dispositions directes d'expédition afin de qualifier les marchandises australiennes au traitement tarifaire préférentiel canadien.

M. Andras a fait remarquer que l'Échange australien, tout comme l'accord avec la Nouvelle-Zélande, en maintenant cet important commerce préférentiel servira à rassurer les hommes d'affaires canadiens, surtout ceux qui exportent vers ces régions actuellement. Il a pressé les exportateurs canadiens qui n'exportent pas vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande de considérer les débouchés qui s'offrent à eux sur ces marchés.

#### Engagement du Canada envers le PNUD

Le Canada a l'intention d'augmenter sa contribution ordinaire au Programme des Nations Unies pour le développement, pour l'année en cours, de 1.9 million de dollars en monnaie canadienne. Cette hausse portera notre engagement de 1974 à 21.7 millions de dollars.

En outre, nous contribuerons de nouveau, au cours de la prochaine année civile, une somme supplémentaire de \$500,000 destinée aux projets visant à accélérer le développement des pays sous-développés. Ainsi, la contribution totale du Canada en 1974 s'élèvera à 22.2 millions de dollars canadiens.

#### Mise en valeur du sable pétrolier de l'Alberta

La province de l'Alberta a approuvé la proposition soumise par la société *Synconde Canada Ltd.* visant un investissement d'un milliard de dollars pour la mise en valeur du potentiel que représente le sable pétrolier de

l'Athabaska. La proposition vise principalement la construction près de Fort McMurray d'une usine d'extraction du sable pétrolier. Si la proposition reçoit également l'approbation du gouvernement fédéral, la production quotidienne pourrait atteindre, vers 1982, 125,000 barils. Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a égale-

ment annoncé la formation de l'*Alberta Energy Company*, qui servira à mobiliser des investissements pour des projets tels que la mise en valeur du sable pétrolier, la construction de pipelines et l'exploitation du gaz naturel. Entre 50 et 70 millions de dollars d'actions seront émises l'été prochain. Le gouvernement provincial sera propriétaire de la moitié de l'entreprise et la préférence sera donnée aux Albertains au moment de la souscription.

## Une politique d'information — santé pour protéger le consommateur

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé une nouvelle politique d'information permettant à la Direction générale de la protection de la santé de rendre publiques plus d'informations détaillées quant aux dangers possibles reliés aux aliments, produits pharmaceutiques et certains autres produits manufacturés.

Cette politique permettra au public d'être mieux informé sur les mesures prises quant à certains produits vendus ou destinés à être vendus au Canada.

«Face à la croissance de l'intérêt et de l'inquiétude du consommateur canadien, au sujet des aspects sécuritaires et qualitatifs de la grande variété d'aliments, de produits pharmaceutiques, de cosmétiques, d'appareils médicaux et d'autres produits manufacturés disponibles sur le marché canadien, ou qui y sont destinés, la Direction générale de la protection de la santé rendra plus disponible l'information sur les produits potentiellement dangereux et les mesures qu'elle prend pour protéger les Canadiens», a déclaré M. Lalonde.

Dans une lettre signée par le Dr A.B. Morrison, sous-ministre adjoint à la protection de la Santé, les manufacturiers de denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, cosmétiques, appareils médicaux et appareils émettant des radiations sont informés que dorénavant la Direction générale de la protection de la Santé publiera les informations suivantes:

1. Retraits du marché ou suspensions de ventes de denrées alimentaires, de médicaments, de cosmétiques et d'instruments médicaux et de dispositifs émettant des radiations, si on considère qu'il serait dangereux pour la santé de continuer à vendre ces produits.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

2. Principales saisies de produits lorsqu'une plainte légale a été déposée, ou principales saisies effectuées au nom de la Couronne avec l'assentiment du propriétaire.

3. Les informations relatives aux denrées alimentaires, médicaments, cosmétiques, instruments médicaux et dispositifs émettant des radiations dont l'entrée au Canada a été refusée.

Ces informations seront publiées dans le *Bulletin Rx* mensuel. La distribution de cette publication sera accrue de façon à rejoindre toutes les professions médicales, aussi bien que d'autres organismes, associations et manufacturiers intéressés, de même que les media.

M. Lalonde a souligné que dans les cas où la poursuite de la vente d'un produit pourrait constituer un danger pour la santé, les renseignements seront tout d'abord, comme par le passé, selon l'urgence de la situation, publiés par voie de déclaration ou de communiqué du ministère, et transmis aux media, agences et organismes intéressés.

Jusqu'à maintenant, les seules informations publiées par la Direction générale de la protection de la Santé quant aux aliments, produits pharmaceutiques, cosmétiques et appareils médicaux étaient reliées aux condamnations en vertu de la Loi et des règlements sur les aliments et drogues. Ces informations sont publiées dans les *Rapports trimestriels des condamnations*.

### Pour enrayer la fraude commerciale

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a demandé à ses collaborateurs d'examiner en priorité une bonne centaine de cas signalés récemment par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires où il pourrait y avoir eu fraude commerciale.

Cet examen permettra de déterminer si les éléments de preuve justifient une enquête plus poussée, dans le but éventuel d'intenter des poursuites lorsqu'il y a infraction à l'une ou l'autre des lois dont l'application relève de son ministère.

Les rapports, portant sur les techniques marchandes de plusieurs magasins de détail, ont été établis par le groupe

spécial d'enquête de la Commission qui a parcouru le Canada le mois dernier.

En remettant ces rapports au ministère de la Consommation et des Corporations, la Commission a signalé que les rapports renferment des cas où il peut y avoir eu infraction, bien que les éléments de preuve paraissent insuffisants pour mener les poursuites à bien.

Les rapports font actuellement l'objet d'un examen en vue de déterminer s'il y a eu infraction à diverses lois: Loi sur les poids et mesures, Loi des aliments et drogues, Loi sur les normes de produits agricoles du Canada, ainsi qu'aux articles concernant la publicité trompeuse de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. S'il s'est produit des infractions à la législation provinciale régissant la vente des produits agricoles, dont le ministère assure l'application avec le consentement des provinces, nous ferons également une enquête à ce sujet, a précisé M. Gray.

Le ministre a demandé à ses collaborateurs d'écrire à la présidente de la Commission, Mme Plumtre, afin d'obtenir tout renseignement que le groupe enquêteur aurait pu découvrir à travers le pays quant à la possibilité d'infractions à l'une ou l'autre des lois qui relèvent de son ministère.

### Échange d'information Canada-É.-U.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé la signature d'un accord entre le Canada et les États-Unis, concernant l'échange d'informations sur les produits pharmaceutiques entre les deux pays.

Cet accord survient à la suite de deux ententes similaires signées le mois dernier par le Canada avec la Suède et la Grande-Bretagne. M. Lalonde a souligné que si toutes ces ententes sont importantes l'accord signé avec les États-Unis l'est particulièrement étant donné que la majeure partie des produits pharmaceutiques importés au Canada proviennent de ce pays.

«L'excellente collaboration existant déjà entre les deux pays, comme par exemple l'échange d'information dans des situations impliquant des produits pharmaceutiques dangereux, ne sera que renforcée par cet accord», a déclaré M. Lalonde.